



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Martine PIOVESAN

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 19

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Christelle CABANIS, Claire JULIEN, Fabienne DAUZATS-PERROT, Karine EPIPHANE, Jacqueline PENAUD, Sandrine BOUTIE, Sonia ENJALBERT et Virginie CARRIE
Messieurs Vincent COLOM, Bernard AZAM, Bruno EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Jacques MONTAMAT, Arnaud MUNIER, Xavier SENTIS, David LOPES et José GRANADO.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Vote affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition communaux
- Vote budget communal
- Vote budget assainissement
- Subventions aux associations
- Désignations des délégués à la Commission d'Appel d'Offre
- Convention de mise à disposition Syndicat de rivière
- Désignation Commission Communale des Impôts Directs
- Tarifs repas cantine scolaire
- Tarifs portage des repas à domicile
- Subvention CCAS
- Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Budget Général : Affectation de résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Vincent COLOM, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2019 budget communal et assainissement.

Considérant la clôture du budget annexe assainissement et la nécessaire de la réintégration des résultats de celui-ci au budget communal.

Constata que le résultat d'exécution des deux comptes administratifs présente :

Budget général :

- * un déficit d'investissement de : 59 132.93 €
- * un excédent de fonctionnement de : 220 552.43 €

Budget assainissement :

- * un déficit d'investissement de : 22 417.72 €
- * un déficit d'exploitation de : 40 035.29 €

Résultats cumulés pour 2019 :

- * un déficit d'investissement de : 81 550.65 €
- * un excédent de fonctionnement de : 180 517.14 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- * Investissement : D 001 – Déficit antérieur reporté (report à nouveau) : 303 210.84 €
R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 200 000.00 €
- * Fonctionnement : R 002 – Excédent antérieur reporté (report à nouveau) : 27 361.24 €

Vote à l'unanimité

Vote des taux d'imposition communaux

Après avis de la commission « Finances », réunie le 18 juin 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux appliqués en 2019 pour un produit attendu de 529 151 euros.

TAXES	BASES	PART COMMUNALE	
		TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 309 000 €	9,51 %	219 586 €
Foncier bâti	1 463 000 €	20,68 %	305 548 €
Foncier non bâti	7 900 €	88,82 %	7 017 €
TOTAL			529 151 €

Vote à l'unanimité

Présentation du budget principal prévisionnel 2020

Le budget principal prévisionnel pour 2020 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section de FONCTIONNEMENT: **1 099 012,38 €**
- Section d'INVESTISSEMENT : **851 252,06 €**

Vote à l'unanimité

Présentation du budget assainissement prévisionnel 2020

Le budget assainissement prévisionnel pour 2020 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section d'EXPLOITATION : **50 080,97 € HT**

Vote à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations

AMICALE BOULISTE : 150 €	Vote à l'unanimité
ADMR : 500 €	Vote à l'unanimité
Association Parents d'Elèves : 150 €	Vote à l'unanimité <i>(M. SENTIS ne prend part au vote)</i>
ASLL (Foot) : 2 000 €	Vote à l'unanimité
BALLADE DE PORCELAINES : 80 €	Vote à l'unanimité
CLUB DES AINES : 650 €	Vote à l'unanimité
ECOLE Coopérative scolaire : 2 000 €	18 voix pour et 1 abstention
TENNIS CLUB : 2 000 €	Vote à l'unanimité
MJC : 34000 €	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="text-align: left;"> 31 500 € ALSH 2 500 € action jeunes </div> </div> Vote à l'unanimité
TOTAL : 41 530 €	

Désignation des délégués Commission d'Appel d'Offre

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il convient de désigner les membres de la commission d'adjudication ou d'appel d'offres pour les marchés publics. Celle-ci est composée du Maire ou son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Sont élus :

Président : Vincent COLOM

Titulaire		Suppléant
Martine PIOVESAN	→	Bernard HOULES
Fabienne DAUZATS-PERROT	→	Sonia ENJALBERT
Jacqueline PENAUD	→	Bernard AZAM

Convention de mise à disposition d'un adjoint administratif auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

M. Le Maire propose au conseil municipal, après avoir discuté avec M. Battut, président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, de mettre à disposition l'agent comptable pour cette organisation à hauteur de 10 h par semaine à partir du 1^{er} juillet 2020. Pour ce faire, une convention est présentée au conseil qui M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout.

Vote à l'unanimité

Tarifs des repas de cantine et du portage à domicile

Au 1^{er} septembre 2018, le prix du repas de cantine est fixé à **3,50 € en maternelle** et **3,70 € en élémentaire**. La contribution du CCAS permet de proposer un tarif préférentiel de **1,80 € à partir du 3^{ème} enfant**. Quant au portage à domicile, le prix de vente du repas est fixé à **6,90 €**.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de bricolage et de jardinage**

Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique (...) ne peuvent être effectués que les :

- jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires doivent entretenir leur haie, les couper à l'aplomb afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public.



Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrique81.fr